



conjointe étrangère plus de 6 mois de vie commune mais refus

Par **legabali**, le **03/07/2010** à **12:11**

Ma conjointe est arrivé de façon régulière avec un visa court séjour fin septembre 2009. Nous avons bien 9 mois de vie commune en effet dont 1 mois à l'étranger en visite ensemble dans sa famille(les tampons sur nos passeport et le billet d'avion aller retour de France le prouve.

Nous sommes allés hier pour donner tous les documents supplémentaires justifiant d'une adresse commune aux deux noms depuis plus de six mois. Les personnes de la préfecture sont d'accord pour prendre en compte la date d'arrivée en France fin septembre 2009 MAIS seul la chef de service ne veut rien entendre et reste sur sa position de prendre en compte 6 mois de vie commune à partir de la dernière date d'entrée en France, c'est à dire le 1 mars 2010.

Avant d'écrire un recommandé à la préfecture, j'aimerais avoir votre opinion sur le calcul des six mois de vie commune? J'ajoute que si je suis la logique de la préfecture nous sommes tous les deux bloqués sur le territoire français en attendant en effet 6 mois de vie commune sur le territoire français sans avoir le droits de partir en vacances à l'étranger ...ce qui semble disproportionnée et une atteinte aux droits de l'homme.. (article 8 de la convention européenne des droits de l'homme)

cordialement